

Quelles solutions pour certifier la cueillette des PPAM sauvages ? Prospectives au sein du projet FloreS



tbo-dominibo@yahoo.fr

Mots-clés :

Récolte de plantes sauvages

Plantes aromatiques et médicinales (PPAM)

Certification

Bonnes pratiques

Systèmes participatif de garantie

Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Échelle : Nationale



Contexte

Pour les produits issus de plantes sauvages, le besoin de transparence sur la qualité des produits et le respect de l'environnement est bien présent : exigée tant par une majorité de consommateurs que de cueilleurs-transformateurs. La mise en valeur des pratiques et des produits, et la confiance de la clientèle en dépendent.

Les outils de certification posent deux problèmes majeurs aux métiers de cueillette : une standardisation de leurs pratiques, non adaptée à leurs activités artisanales, et une augmentation des coûts de production générée par les exigences de garanties et de contrôles.



Objectifs

Durant le projet FloreS, un atelier participatif a été organisé pour analyser les différentes formes de labellisation et de certification permettant de répondre aux garanties souhaitées pour la cueillette de plantes sauvages. Il a réuni des chercheurs, des certificateurs, des cueilleurs référents et des acteurs de la filière PPAM.

Les avantages et limites de la certification par tierce partie ont été débattus, et l'option de systèmes de garantie participatifs a aussi été analysée. Ces éléments ont contribué à la construction d'une charte de professionnels de la cueillette responsables.



Résultats

Les ateliers ont précisé les limites de la certification par tierce partie, en divergence sur plusieurs plans avec la diversité des activités artisanales associées à la cueillette sauvage. L'adoption d'un système participatif de garantie (SPG) apparaît plus adapté à leur déontologie, privilégiant éthique, pédagogie, rencontres. Ils sont reconnus par la FAO et l'IFOAM, plusieurs exemples existent en France et dans le monde.

Des témoignages ont permis d'illustrer les alternatives, et des documents d'appui ont été recensés. Le SPG séduit plus la communauté concernée car il est basé sur l'adhésion à une démarche partagée et non à un système de sanction et d'exclusion.



Recommandations

Les outils de certification utilisés aujourd'hui sont ceux de l'agriculture. Les réflexions et les adaptations doivent se concentrer sur la spécificité de la cueillette sauvage, sa diversité de territoires, de plantes et de parties de plantes, ses usages.

- Un portage en amont des contrôles de lots pourrait être proposé pour éviter les répétitions d'analyse, mettre à disposition les résultats sur des sites pollués à éviter, ...
- Pour plusieurs exigences, il est important de privilégier une obligation de moyens et non de résultats, qui préserve les possibilités d'adaptations aux situations diverses, d'innovations, de confidentialité.
- Une structuration interne est nécessaire pour mettre en place un SPG : par groupe de plantes, par région ?



Forces et faiblesses

Certification par tierce partie : charges financières et de travail élevées et dissuasives, indicateurs parfois inadaptés, mal renseignés, sous-représentativité des cueilleurs pour adapter la rédaction des cahiers des charges, et des normes nationales ou internationales qui ne répondent pas aux critères de qualité recherchés par des clients locaux.

Système participatif de garantie : participation directe des partenaires en réseau, évaluations entre pairs. Normes basées sur une charte et un guide de bonnes pratiques. Nécessite une structure porteuse, des rapports de confiance et d'échanges.



Perspectives

La rédaction d'une charte et d'un guide de bonnes pratiques est une étape majeure, qu'a déjà engagée l'association française des cueilleurs professionnels de plantes sauvages. Ces échanges sur les besoins de certifier la qualité des produits de cueillette sauvage ont renvoyé au besoin d'un statut spécifique du métier de cueilleur et sur la mise en œuvre d'une marque qui, plus qu'une charte, apporterait sécurité juridique et protection. Faire évoluer la loi nécessiterait d'avoir des groupes organisés en Europe et de faire du lobbying au niveau européen.



Informations complémentaires

Flores, 2019. Document de synthèse des travaux du projet (2014-2018), UNIL/AgroParisTech/CBNPMP/FEH, 44p

https://www.natureetprogres.org/wp-content/uploads/2018/12/PGS_Brochure_FR_WEB-2016_IFOAM.pdf

Le Manuel pratique des systèmes de garantie participatifs, 2015 : https://www.natureetprogres.org/wp-content/uploads/2018/12/NP_M-SPG_2015-V7web.pdf

La charte de l'AFC (Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages) : <http://www.cueillettes-pro.org/LA-CHARTE-DE-L-AFC-105.html>

Auteurs

Florence PINTON - florence.pinton@agroparistech.fr - <http://www.agroparistech.fr>

Valérie BOISVERT - valerie.boisvert@unil.ch - <https://www.unil.ch>

Publié le :

11 avril 2021



À propos d'INCREDIBLE

Le projet INCREDIBLE a pour objectif de montrer le rôle important que les produits forestiers non-ligneux (PFNL) peuvent jouer dans la gestion durable des forêts et le développement rural, en créant des réseaux de partage de connaissances et de compétences. Ciblant le liège, les résines et différents produits comestibles, il promeut la collaboration intersectorielle et l'innovation pour démontrer la valeur et le potentiel des PFNL dans les pays méditerranéens.

Ce projet a bénéficié de financements du programme de recherche et innovation H2020 de l'Union européenne (n° 774632).



icons by [Icons8](https://www.icons8.com/)